



SANTÉ



Prévention

Les spécialistes estiment que 90% des AVC pourraient être évités

Le dimanche 29 octobre 2023, l'on a célébré la Journée mondiale de lutte contre l'Accident vasculaire cérébral (AVC). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce problème de santé touche 15 millions de personnes chaque année. Au Togo ...

PAGE 10

DOSSIER



Economie togolaise

Redresser la pente de l'inflation

La crise sanitaire de Covid-19 et l'inflation généralisée constatée tout récemment ont été des freins pour la croissance économique du Togo. Pour amortir le choc, le pays s'est engagé dans des réformes destinées à renforcer la compétitivité de son économie et la célérité de son émergence. Les pistes pour redresser...

PAGE 6

ETRANGER

Tchad/Opposition

Accord de principe trouvé pour le retour de Succès Masra au Tchad

Le Tchad se trouve à un tournant décisif de son histoire politique avec la signature, le 31 octobre, d'un accord majeur ...

PAGE 4

Relations bilatérales

Vers un mécanisme de suivi de la coopération entre le Togo et la Corée

Le Premier ministre de la République de Corée, Han Duck-soo, a effectué les 30 et 31 octobre 2023 une visite officielle au Togo. Il a été accueilli par son homologue, Victoire Tomégah-Dogbé, Premier ministre de la République togolaise. Cette visite intervient au moment où Séoul et Lomé célèbrent le 60ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques ...



PAGE 3



22ème Forum de l'OCDE

Faure Gnassingbé porte la voix de tout le continent africain

Le 31 octobre 2023, le président de la République Faure Gnassingbé a participé à Paris en France, à la 22ème édition du Forum économique international sur l'Afrique. La rencontre était organisée par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Lancement au Togo de la plateforme « inserjeune »

L'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF) et le ministère de l'Enseignement technique ont procédé la semaine dernière au lancement officiel de la plateforme « inserjeune » après une phase de test. Il s'agit d'un outil de suivi des diplômés du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Elle permettra aux autorités d'avoir des chiffres concrets sur le nombre de diplômés qui ont trouvé ou pas un emploi par secteurs d'activité. La plateforme propose aux entreprises de poster leurs offres d'emplois.

« Inserjeune » est un outil efficace de suivi évaluation, a indiqué Kokou Eké Hodin, ministre de l'Enseignement technique.

Basé à Dakar, l'IFEF est un organe subsidiaire de l'OIF et a pour mission principale de fournir aux Etats et gouvernements membres de l'Organisation de la Francophonie et à ses partenaires, une expertise technique pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques éducatives afin d'assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Source : republicoftogo.com

Politiques agricoles au Togo/Interview avec Dr Omar Agbangba

« Il y a nécessité de développer un mécanisme d'assurance agricole et de protection sociale des paysans »

Les politiques agricoles du gouvernement togolais ont-elles contribué au développement socioéconomique du pays ? Les paysans vivent-ils de leurs activités agricoles ? Dr Omar Agbangba a essayé de répondre à cette double question dans sa thèse de doctorat soutenue le 25 octobre 2023 ...



PAGES 8&9

	<p>SOMMAIRE</p> <p>Sénégal/Présidentielle La candidature d'Ousmane Sonko de plus en plus compromise</p>  <p>P 4</p>	<p>Tchad/Opposition Accord de principe trouvé pour le retour de Succès Masra au Tchad</p>  <p>P 4</p>	<p>Projets de développement Amélioration du portefeuille de la BAD au Togo</p>  <p>P 5</p>
---	--	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Aziavor Ama Patience, bénéficiaire des deux cycles du Produit AJSEF

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI", nous vous conduisons à Lomé, notamment à Sagboville pour partager avec vous les témoignages d'une quarantenaire, AZIAVOR Ama Patience, bénéficiaire des deux cycles du Produit Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF). Reportage...

Lomé, Région Maritime, à la faveur d'une belle journée de mercredi, nous avons rendez-vous à Sagboville, un des quartiers populaires de la ville, avec une dame, bientôt la quarantaine, qui est un membre actif de ECHOPPE Togo, une des nombreuses institutions de Microfinance partenaire du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) depuis 2014. Notre interlocutrice fait partie des milliers de personnes qui ont bénéficié du crédit "Accès des Jeunes aux Services Financiers" (AJSEF) du FNFI. L'objectif du produit est tout simple, permettre aux jeunes de notre pays, aux artisans, aux jeunes diplômés sans empois de pouvoir s'auto employer à travers l'entreprenariat.

"Je suis titulaire d'un diplôme de coiffeuse professionnelle que j'ai obtenu à l'issue de trois années de formation. Diplôme obtenu, je me suis confronté à quelques difficultés pour pouvoir louer un local, m'équiper en quelques kits d'outillage et pouvoir exercer mon activité. Dans mes tentatives

multiples de contracter un crédit auprès des Institutions de Microfinance, j'ai été informée du Produit AJSEF du FNFI qui ambitionnait justement de soutenir les jeunes artisans à pouvoir se prendre en charge. Avec quelques collègues qui éprouvaient les mêmes difficultés que moi, nous avons monté un groupement solidaire et nous avons suivi avec rigueur toutes les étapes pré déblocage du crédit auprès de ECHOPPE Togo. Quelques jours plus tard, nous avons chacune obtenu un crédit. Personnellement, j'ai obtenu un premier crédit de 300.000 F CFA et j'ai pu louer un petit local et acheter les premiers kits d'outillage. J'ai alors monté mon atelier de coiffure et tresse SOURCE DE VIE PATIENCE. Ici, je fais la coiffure et tresse, je vends des mèches, je fais des tissages, et je vends des savons et pommades pour cheveux."

L'atelier de coiffure et de tresse de Patience désormais monté et opérationnel, elle s'est au fil des mois construit

une réputation forte grâce à son talent et à son savoir-faire, ses clients de plus en plus nombreux chaque jour ne cachent pas leur appréciation à l'issue de



Aziavor Ama Patience

chaque prestation. "Je me sens vraiment plus belle à chaque passage dans le salon de coiffure de Patience. Elle exerce son métier avec abnégation et professionnalisme, et elle est surtout bien appliquée dans son travail. Elle nous propose des gammes variées de modèles de coiffure, en fonction de la forme de notre tête et du type d'occasion pour laquelle la coiffure est dédiée", nous confie visiblement très heureuse Victoria, une cliente fidèle du

salon de coiffure.

Patience s'emploiera vigoureusement en mettant toutes les chances de réussir, avec pour finalité

de rembourser dans les délais son premier cycle de crédit. Car le message de remboursement harmonieux des crédits, elle affirme l'avoir bien assimilé au cours de la formation pré-déblocage de crédit.

"J'ai remboursé dans les délais mon premier cycle de crédit. Mon groupement solidaire et moi-même avons été tous dans les délais. J'ai aussitôt formulé la demande pour avoir une seconde tranche de

crédit. J'ai ainsi obtenu une somme de 300.000 FCA qui m'a permis de renforcer mes équipements avec l'achat d'un séchoir et la diversification des pommades pour cheveux. Comme vous le voyez, je suis désormais mieux équipée et je suis capable de fournir plusieurs prestations de qualité à mes différentes clientes. Et pour pouvoir avoir chaque jour davantage de clientes, j'offre de temps en temps des bonus de fidélité. Pour quatre passages dans le mois, vous avez droit à une séance de soins de cheveux gratuitement. Et comme vous l'imaginez, cette petite technique commerciale permet, non seulement de fidéliser les clientes habituelles, mais aussi de nouvelles clientes.

Et je peux aujourd'hui vous dire très fièrement que mon portefeuille de clientes a décuplé grâce au produit AJSEF du FNFI. Aujourd'hui, je suis plus épanoui et je contribue aux côtés de mon époux à assurer nos besoins fondamentaux et à prendre en charge les frais de scolarité de notre enfant. Le FNFI a permis mon autonomie financière et garantit mon mieux-être."

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web :
Carlos Amevor

Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative, financière
et commerciale :
AMAH Essognim

Graphiste :
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

22ème Forum de l'OCDE

Faure Gnassingbé porte la voix de tout le continent africain

Le 31 octobre 2023, le président de la République Faure Gnassingbé a participé à Paris en France, à la 22ème édition du Forum économique international sur l'Afrique. La rencontre était organisée par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission de l'Union africaine (UA).



Faure Gnassingbé

Faure Gnassingbé était le seul chef d'Etat invité à cette rencontre économique de haut

niveau. Il a ainsi pu parler au nom de tout le continent. Non seulement il a présenté la situation économique

de l'Afrique, mais aussi, il s'est montré optimiste pour l'avenir du continent.

« En dépit de la situation

géopolitique et écologique tendue, je suis optimiste pour l'Afrique, parce qu'après plusieurs années difficiles, le continent africain retrouve la croissance et présente un nouveau visage pour les investisseurs », a précisé le président togolais dans son intervention.

En effet, la situation économique du continent s'est traduite en 2023 par la baisse du taux d'inflation qui passe de 10% à 7% depuis le mois de juillet et par une croissance qui devrait repartir à la hausse en 2024, selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI). Pour le président Faure Gnassingbé, le redressement de l'économie africaine est lié aux opportunités d'investissement. L'embellie peut se poursuivre et se renforcer davantage grâce au dynamisme démographique du continent, à l'intégration

économique notamment à travers la Zlecaf, mais aussi aux besoins de financement privé sur le continent.

« Il faut repenser le rôle de l'État. Il doit devenir le catalyseur de l'investissement privé. La question du climat des affaires dans ce contexte est importante et le Togo travaille chaque jour sur cette question », affirme le chef de l'Etat. Le dirigeant togolais énumère même les domaines dans lesquels il est possible d'investir sur le continent.

Le Togo est membre du Centre de développement de l'OCDE depuis 2019. Déjà avec le lancement du Plan national de développement (PND), l'OCDE a promis son soutien au Togo. Et jusqu'à ce jour, dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, l'OCDE est aux côtés du Togo.

Edem Dadzie

Relations bilatérales

Vers un mécanisme de suivi de la coopération entre le Togo et la Corée

Le Premier ministre de la République de Corée, Han Duck-soo, a effectué les 30 et 31 octobre 2023 une visite officielle au Togo. Il a été accueilli par son homologue, Victoire Tomégah-Dogbé, Premier ministre de la République togolaise. Cette visite intervient au moment où Séoul et Lomé célèbrent le 60ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques. Plusieurs activités ont marqué ce séjour à Lomé.

À son arrivée dans la capitale togolaise, Han Duck-soo a eu un premier tête-à-tête avec son homologue togolaise au salon d'honneur de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE). Le mardi 31 octobre 2023, les deux chefs de gouvernement ont eu un second tête-à-tête à la Primature suivi d'une séance de travail élargie à leurs délégations respectives.

Les deux personnalités ont réaffirmé la volonté de leurs pays d'approfondir la coopération bilatérale notamment, dans les domaines de l'agriculture, du commerce, du digital, de l'énergie, de la sécurité, de l'éducation et de la

formation professionnelle.

Le Premier ministre sud-coréen a sollicité le soutien de Lomé pour la candidature de son pays au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco pour le mandat 2023-2027 et à l'organisation de l'exposition universelle 2030 dans la ville de Busan. « Ce qui est plus important est que la Corée et le Togo puissent tisser des relations de partenariat pour les 30 prochaines années », a déclaré Han Duck-soo.

Victoire Tomégah-Dogbé a témoigné au nom du président de la République Faure Gnassingbé, la gratitude du gouvernement togolais à la Corée pour son

appui multiforme au Togo, particulièrement lors de la pandémie du Covid-19. Elle a exprimé le souhait de voir les relations d'amitié et de coopération se renforcer davantage au bénéfice des deux peuples.

Au cours de sa visite officielle au Togo, Han Duck-soo a effectué une visite de

secteur du bâtiment (Ifad-Bâtiment) et aux énergies renouvelables (Ifad-ENR).

« Je suis allé voir le Port autonome de Lomé et je sais que cela peut servir de porte d'entrée vers l'Afrique de l'Ouest et nous avons également vu l'Ifad. J'ai pu voir les efforts qui ont été déployés pour développer

une population agricole très importante. Tous ces domaines sont des domaines dans lesquels la Corée a une réelle expertise. Vous avez une forte volonté du gouvernement, vous avez les infrastructures nécessaires et les politiques sont très bien construites. Je suis très optimiste dans



Victoire Tomégah-Dogbé (à droite) avec son homologue sud-coréen

terrain au Port autonome de Lomé (PAL) et à l'Institut de formation en alternance pour le développement d'Adidogomé, dédié au

l'industrie locale et accueillir les entreprises étrangères. Cette formation professionnelle va dans le bon sens. Vous avez

le partenariat à venir entre nos deux pays », s'est réjoui le Premier ministre sud-coréen.

Sénégal/Présidentielle

La candidature d'Ousmane Sonko de plus en plus compromise

La scène politique sénégalaise est actuellement le théâtre d'un bras de fer intense entre le gouvernement et la justice, au sujet de la candidature d'Ousmane Sonko à l'élection présidentielle de 2024. Cette querelle juridico-politique a des ramifications profondes, alimentant le débat public et suscitant des interrogations sur l'avenir politique du pays.

Le 31 octobre, un service du ministère de l'Intérieur a rejeté catégoriquement la demande de la Commission électorale nationale autonome (CENA) visant à réinscrire Ousmane Sonko sur les listes électorales et à lui fournir les documents nécessaires pour sa candidature présidentielle. Cette décision a jeté une ombre sur les espoirs de Sonko de se présenter à l'élection présidentielle de 2024. Elle intervient après que l'opposant a été radié des

listes électorales en raison de sa condamnation dans une affaire de mœurs, une condamnation qu'il dénonce comme un complot pour l'écartier de la course à la présidentielle.

La situation a atteint un point culminant le 12 octobre lorsque, malgré l'opposition du gouvernement, un juge de Ziguinchor a ordonné le rétablissement de Sonko sur les listes électorales. Cependant, le ministère de l'Intérieur a persisté

dans son refus de lui fournir les formulaires officiels nécessaires pour recueillir les parrainages, une étape cruciale pour déposer sa candidature.

La CENA a réagi en exhortant la Direction générale des élections (DGE) à mettre à disposition du mandataire de Sonko la fiche de parrainage dans les meilleurs délais. La DGE a rétorqué en expliquant que Sonko ne figurait pas sur les listes, une position confirmée par la Cour suprême le 6 octobre. Cette impasse soulève des questions sur les compétences et les responsabilités dans le processus électoral sénégalais.

La tension entre le gouvernement et la justice a atteint un tel niveau que les avocats d'Ousmane Sonko ont saisi la cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) pour contester le

refus de délivrer les fiches de parrainage. La Cedeao a décidé de se donner jusqu'au 6 novembre pour trancher les litiges liés à cette affaire, offrant ainsi une bouée de sauvetage temporaire à la

de 2024. Elle soulève des questions fondamentales sur l'indépendance de la justice et le respect de l'État de droit au Sénégal, tout en alimentant un climat politique déjà tendu. L'avenir de la candidature



Ousmane Sonko

candidature de Sonko.

Cette confrontation entre le gouvernement et la justice sénégalaise jette une ombre sur le processus électoral à l'approche de l'élection présidentielle

d'Ousmane Sonko reste incertain, mais il est clair que cette affaire continuera d'être scrutée de près, tant au niveau national qu'international.

T.M.

Niger/Transition

La justice confirme une tentative d'évasion du président déchu Mohamed Bazoum

Dans un développement inattendu, le procureur général près la cour d'appel de Niamey, Salissou Chaïbou, a confirmé, mardi 31 octobre, qu'une tentative d'évasion du président Mohamed Bazoum avait eu lieu, contredisant ainsi les déclarations des avocats de l'ancien chef de l'État. Ces révélations ajoutent un nouvel élément à la crise politique qui secoue le Niger depuis le coup d'État qui a renversé Bazoum.



Mohamed Bazoum

Salissou Chaïbou a déclaré : « Il s'agit de faits réels et non d'une mise en scène » en référence à la tentative d'évasion de Mohamed Bazoum, lors d'une déclaration

diffusée à la télévision nationale, Télé Sahel. Il a également révélé l'existence d'un « plan d'exfiltration » détaillé par le régime militaire

mi-octobre, une accusation précédemment qualifiée de "montée de toutes pièces" par les avocats de Bazoum.

D'après Chaïbou, la tentative d'évasion s'est déroulée "dans la nuit du 18 au 19 octobre", lorsque l'ancien président Bazoum, sa famille, son équipe de sécurité, et ses cuisiniers, transportant divers colis, ont été appréhendés par des agents de la garde présidentielle alors qu'ils se dirigeaient vers la sortie du palais. Un véhicule les attendait pour les emmener vers une maison appartenant à Mohamed Ben Hamaye, un ancien membre de la garde rapprochée de Bazoum,

qui était considéré comme le "cerveau présumé de l'opération". Leur destination finale devait être Birnin Kebbi, dans le nord-ouest du Nigeria, où un hélicoptère les attendait. Une fouille minutieuse des colis et une perquisition effectuée dans la résidence de l'ancien président ont permis la découverte d'importantes sommes d'argent en francs CFA et en devises étrangères, ainsi que de précieux biens, notamment de l'or, de l'argent, des téléphones portables détruits, et des puces de téléphone suggérant une utilisation dans des appels visant à brouiller les pistes. De plus, il a été mentionné que l'ancien président avait été impliqué dans "l'espionnage" et avait fourni des informations sur le dispositif de la garde

présidentielle à des tiers, dont des Français.

Salissou Chaïbou a indiqué que "vingt-trois personnes civiles et militaires ont été interpellées dans le cadre de cette affaire", et qu'une enquête était en cours. Depuis le coup d'État du 26 juillet, Mohamed Bazoum est retenu dans sa résidence présidentielle, en compagnie de sa femme et de son fils, créant ainsi une crise politique de grande envergure au Niger.

Cette nouvelle révélation concernant la tentative d'évasion du président pourrait ajouter un élément de complexité à la situation politique déjà tendue du pays.

T.M.

Tchad/Opposition

Accord de principe trouvé pour le retour de Succès Masra au Tchad

Le Tchad se trouve à un tournant décisif de son histoire politique avec la signature, le 31 octobre, d'un accord majeur entre le pouvoir militaire en place et l'une de ses figures de l'opposition, Succès Masra. Sous la médiation du président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, agissant en tant que facilitateur pour la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), cet accord historique permettra à Succès Masra de retourner au Tchad après une année d'exil forcé.

Cet accord, qualifié de "principe", a été signé à Kinshasa, mais il est à noter que les détails de ce pacte, ainsi que la date précise du retour de Succès Masra, demeurent confidentiels, suscitant une grande attente dans tout le pays. La genèse de cet accord réside dans les tragiques

événements d'octobre 2022. Après une répression violente des manifestations de l'opposition, qui s'est soldée par la mort d'au moins 50 personnes, voire plus de 300 selon certaines sources, le général Mahamat Idriss Déby Itno avait contraint Succès Masra et d'autres leaders de l'opposition à quitter le

territoire tchadien.

Cependant, ce nouvel accord va bien au-delà du retour de Succès Masra. Il s'étend également au rapatriement de "tous ceux qui avaient dû quitter le territoire tchadien". La cérémonie de signature a été présidée par Félix Tshisekedi, en présence de Succès Masra lui-même et d'Abderaman Koulamallah, ministre tchadien de la Réconciliation.

Succès Masra se montre optimiste quant à son retour imminent au Tchad, soulignant que "chacun a fait un pas

vers l'autre", considérant cela comme un signe de progrès vers la justice et l'égalité pour le peuple tchadien. Abderaman Koulamallah a salué le courage de Succès Masra, le qualifiant d'"homme libre".

Cependant, des défis subsistent, illustrés par l'arrestation de 72 membres ou sympathisants des Transformateurs, qui avaient été appréhendés le 8 octobre dernier. Ils sont toujours détenus dans des conditions de secret, selon les informations de l'ONG Human Rights Watch. Cette situation souligne l'importance cruciale

d'une transition politique pacifique, démocratique, et respectueuse des droits fondamentaux pour le Tchad. Un tel processus garantira la libre expression du suffrage universel et la protection des droits de tous les citoyens tchadiens.

L'accord historique signé à Kinshasa offre une lueur d'espoir pour une réconciliation nationale, le retour de la stabilité, et l'ouverture d'un nouveau chapitre dans l'histoire du Tchad.

T.M.

Forum économique international sur l'Afrique Faure Gnassingbé évoque les opportunités d'investissement en Afrique

Avec un capital humain jeune et une diversité d'atouts, l'Afrique devrait attirer une part bien plus importante de l'investissement mondial. Pour attirer plus d'investisseurs en Afrique, le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a participé au 22e Forum économique international sur l'Afrique. Ouvert à Paris en France ce mardi 31 octobre, Faure Essozimna Gnassingbé est monté à la tribune pour mieux présenter les opportunités d'investissement en Afrique.



Faure Essozimna Gnassingbé au 22e Forum économique internationale sur l'Afrique ce 31 octobre 2023 à Paris

Organisé par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et la Commission de l'Union africaine(UA), le Forum économique international sur l'Afrique réunit les dirigeants, acteurs et entrepreneurs du développement de l'Afrique. Devant une palette de décideurs du secteur public et d'Hommes d'affaires, le président togolais a livré sa vision du rôle des pays dans l'attraction des investissements.

Dotée d'opportunités d'investissement multiples, l'Afrique peine à augmenter son capital d'investissement. Entre 2017 et 2021, les investissements directs étrangers (IDE) vers le

continent ont diminué de 12 % à moins de 6 %. Pour pallier ce déficit d'investissement, le chef de l'Etat togolais, unique invité de ce rang a évoqué les opportunités d'investissement notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

« Les opportunités d'investissement en Afrique sont considérables, notamment dans le domaine de la transition énergétique. Face à des besoins de financement immenses, les finances publiques des États africains ne peuvent suffire. Il faut donc qu'une partie plus significative des financements privés se réoriente vers notre continent. Et pour cela, notre tâche, c'est de fournir des bons projets », a indiqué le président togolais. Pour cette 22e édition, « Investir en Afrique pour une

croissance inclusive et un développement durable », est le thème au cœur des réflexions. Pour y arriver Faure Gnassingbé préconise le renforcement du partenariat public-privé. Il a mis également l'accent sur l'assainissement de l'environnement des affaires en vue d'attirer les capitaux étrangers.

Le forum économique international sur l'Afrique est une tribune d'échange qui soutient le développement des économies nationales africaines. Il permet de stimuler l'investissement durable et les réformes de l'architecture financière mondiale susceptibles d'améliorer son accès à un financement abordable. C'est aussi une plateforme de partage des opportunités et des contraintes qui pèsent sur le développement économique. Il s'inscrit en droite ligne de la réalisation des aspirations et objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Comme à Abu Dhabi le 16 octobre dernier, Faure Gnassingbé a rappelé la nécessité de recourir à un "État stratège".

La promotion de nouveaux secteurs économiques dans la culture et le sport pour créer des emplois ainsi qu'un entretien sur les stratégies visant à mieux canaliser les transferts de fonds et le dynamisme de la diaspora africaine, ont été les autres sujets discutés lors du Forum économique international sur l'Afrique.

Edy Alley

Développement industriel durable La Conférence économique africaine 2023 s'annonce à partir du 16 novembre

Les défis et possibilités pour stimuler l'industrialisation verte et durable en Afrique seront au cœur de la prochaine conférence économique africaine. Organisée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la conférence se tiendra du 16 au 18 novembre au Centre de conférence des Nations unies à Addis-Abeba, en Éthiopie.

La Conférence économique africaine mettra l'accent sur les efforts visant à accroître l'industrialisation durable en Afrique. Elle permettra de répondre aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment : comment mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales pour stimuler la croissance inclusive et favoriser les entreprises vertes pour un développement social rapide.

Il sera aussi question d'explorer les options du secteur privé et le partenariat public-privé pour le financement d'une industrialisation durable. Au cours de cette conférence de deux jours, les réflexions s'accroîtront sur les marchés intérieurs africains et les capacités de production. Cette démarche vise à accroître l'autosuffisance et l'autonomie pour de nombreux biens et services de base.

Le thème retenu pour la conférence de cette année est « impératifs du développement industriel durable en Afrique ». Selon les organisateurs, les investissements massifs dans les infrastructures, y compris l'énergie, créeront un environnement propice à l'industrialisation du continent.

Pour eux, il faut donc apporter une réponse dynamique aux besoins d'infrastructures et d'énergies alternatives ainsi que la garantie d'une gestion et d'une maintenance efficaces. Seront présents à cette conférence, des ministres africains, des partenaires des Nations unies et des représentants clés du secteur du développement et du secteur privé. Cette conférence est aussi un moment privilégié pour des universitaires confirmés et jeunes chercheurs de présenter aux décideurs leurs travaux de recherche axés sur les solutions.

Par ailleurs, les participants examineront les exemples de réussite de l'industrialisation durable, y compris en Afrique. Parallèlement à ce format en présentiel, la conférence sera aussi virtuelle pour d'autres participants.

La Conférence économique africaine est le principal forum panafricain. La première a été organisée par le Groupe de la Banque africaine de développement en 2006 afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations en matière de développement.

Edy A.

Projets de développement Amélioration du portefeuille de la BAD au Togo

Engagée aux côtés du Togo dans les domaines de l'eau, l'assainissement, l'agriculture, la gouvernance et des infrastructures, la BAD est un partenaire de développement de choix. Avec un engagement total de 211,33 milliards de FCFA, le portefeuille en cours de la Banque africaine de développement (BAD) au Togo est constitué de 18 projets, 4 régionaux et 1 dans le secteur privé. Le vendredi 27 octobre à Lomé, en présence de plusieurs membres du gouvernement togolais, dont Sani Yaya, ministre en charge de l'économie et des finances, les représentants de la BAD ont présenté le bilan à mi-parcours du Document de stratégie pays (DSP) 2021-2026.

Ce portefeuille à la date du 15 octobre 2023 montre une tangible amélioration comparée à 2021. En se référant au Document de stratégie pays (DSP) 2021-2026 qui définit les interventions de l'institution dans le pays, 35% des actions prévues ont été réalisées, 41% sont en cours de réalisation, contre 24% non effectuées.

Cette évolution se fait aussi remarquer, six ans plus tôt. Le portefeuille global de la BAD au 25 juillet 2017 se chiffrait à 151 millions d'unité de compte (UC), soit 121,43 milliards de FCFA pour onze (11) projets répartis entre les différents secteurs d'action.

Cet atelier de restitution du bilan à mi-parcours succède

à une mission conjointe du groupe de la BAD avec les équipes gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les acteurs impliqués dans la gestion des projets. Cet atelier qui s'est déroulé du 23

la situation du portefeuille ainsi que son plan d'amélioration.

Selon le Document de stratégie pays (DSP), les interventions de la BAD depuis 2001 ont permis le financement de plusieurs projets. Au rang de



Revue à mi-parcours du Document de stratégie pays du 23 au 27 octobre à Lomé

au 27 octobre à Lomé a permis de faire le point de la mise en œuvre à mi-parcours du DSP. Ce point a été fait sur la base des conclusions des différentes rencontres de la semaine et de

ces derniers, on peut citer notamment les agropoles, le développement des industries de transformation agro-alimentaire, la réhabilitation des routes. En ce qui concerne les

infrastructures énergétiques, on note un taux d'électrification de 63% contre une cible prévue à 60% en 2026.

Ce bilan mi-parcours a permis de relever certaines faiblesses. Elles sont liées surtout à l'exécution des projets, le démarrage tardif des actions, la défaillance de certaines entreprises dans l'application des contrats et les longs délais des procédures de passation des marchés. L'importance de réduire le délai entre l'approbation et la réalisation du 1er décaissement des projets a été aussi relevée comme axe d'amélioration.

Pour une meilleure fluidité de la procédure, la BAD compte recruter des experts pour le suivi de la réalisation des études par la partie nationale et la recherche des fonds de préparation des études.

E. Alley

Economie togolaise

Redresser la pente de l'inflation

La crise sanitaire de Covid-19 et l'inflation généralisée constatée tout récemment ont été des freins pour la croissance économique du Togo. Pour amortir le choc, le pays s'est engagé dans des réformes destinées à renforcer la compétitivité de son économie et la célérité de son émergence. Les pistes pour redresser la pente sont la production agricole, les réformes côtières et les politiques environnementales.



Les réformes touchent la gestion des finances publiques et le niveau sectoriel à savoir la liberté économique, le renforcement des mécanismes d'appui aux Très petites et moyennes entreprises (TPME), la politique foncière. Elles sont définies conformément aux axes déclinés dans la Feuille de route gouvernementale.

Lutte contre l'inflation, performances prometteuses

Chaque année, une revue nationale sur les réformes est réalisée afin d'améliorer à partir des résultats constatés, le niveau et la qualité de la mise en œuvre des changements. En fin décembre 2022, la Revue nationale sur les réformes a fait ressortir une évolution avec un taux d'exécution physique de 75% et financière de 68%. En 2021, le taux d'exécution physique était de 80% et 67% pour le taux d'exécution financière.

Aujourd'hui, le Togo se positionne au troisième rang régional des pays les plus réformateurs et à la cinquième place sur le continent africain. Tout ceci grâce aux 14 indicateurs validés sur les 20 requis du nouveau tableau de bord du Millennium Challenge Corporation (MCC). Dans les détails, dans la catégorie "libertés économiques", le pays a performé dans 07 indicateurs sur les 08 retenus : inflation, qualité de la régulation, politique commerciale, respect de l'équité du genre dans l'économie, droits fonciers, accès aux crédits, opportunités d'emploi.

Le Togo fait partie des pays qui ont le mieux résisté à l'inflation mondiale en 2022. Grâce à la dynamique de croissance qui a été créée dans le pays, le gouvernement a pris des mesures fortes pour atténuer l'impact de cette crise mondiale sur les

populations. Ces mesures ont commencé par de simples subventions sur les produits pétroliers et sur le gaz. 10 résolutions fortes ont ensuite été prises en septembre 2022 pour un montant de plus de 50 milliards de francs CFA.

Et ces appuis ont eu l'effet espéré puisque le taux d'inflation moyen a enregistré un recul et se situe à 7,6% en glissement annuel sur les 11 premiers mois, comparativement au premier trimestre 2022 où il s'était établi à 8,2%.

L'une des causes directes de l'inflation ou la flambée des prix est le manque ou l'insuffisance des biens et services sur le territoire. Outre les mesures sociales et économiques prises par les gouvernants togolais pour éviter la cherté de la vie, le pays a su compter sur son secteur agricole

agricole 2022. La production agricole en hausse a permis un approvisionnement favorable des marchés.

A titre d'exemple, la culture des produits qui sont destinés à l'alimentation a connu une hausse quoique légère en 2022, par rapport à l'année précédente. La production de maïs a atteint 977,3 mille tonnes en 2022, soit une augmentation de 5% par rapport aux 929,0 mille tonnes en 2021.

En ce qui concerne le mil et le sorgho, ils ont enregistré une progression de 304,6 mille tonnes en 2021 à 317,9 mille tonnes en 2022. Pour le riz, la production a connu une évolution de 3,8%. C'est alors que 171,8 mille tonnes de riz paddy ont été récoltés en 2022, contre 165,5 mille tonnes en 2021.

Les mesures sociales, facteur d'amortissement

Depuis l'apparition de la Covid-19 jusqu'à ce jour, plusieurs initiatives du gouvernement ont été mises en œuvre pour lutter contre la vie chère. Pêle-mêle, il y a le maintien de l'accessibilité du carburant avec un plafonnement du prix des produits pétroliers à la pompe. L'harmonisation des prix de vente des produits de première nécessité pour éviter les spéculations ; l'élargissement de l'application de l'exonération des cantines scolaires de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux cantines universitaires



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

et à celles des entreprises ; la revue à la baisse du taux de la patente ; les indemnités pour les fonctionnaires, les transferts pour les parents d'élèves et les ménages vulnérables...

Le Conseil national du crédit (CNC), observatoire des évolutions économiques du Togo, s'est réuni pour conclure que le taux d'inflation a réellement régressé au premier trimestre de l'année 2023 dans le pays. Mieux encore, les perspectives sont positives.

Précisément, le taux d'inflation s'est établi à 5,8% à fin mai, contre 8% un an plus tôt. La réduction est surtout explicable par un facteur comme les bons résultats de la campagne

et à celles des entreprises ; la revue à la baisse du taux de la patente ; les indemnités pour les fonctionnaires, les transferts pour les parents d'élèves et les ménages vulnérables...

Les efforts de protection côtière

La pollution de l'environnement et d'autres phénomènes anthropiques sont les causes principales du changement climatique dont l'une des conséquences est l'avancée de la mer. C'est une situation alarmante qui ronge les côtes et met à rude épreuve les habitations. Cela va sans

dire que les ménages vivant dans les zones concernées sont vulnérables. Ceux-ci ont besoin d'une assistance rapide et efficace. Le Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (Waca-Resip) fait partie des initiatives salvatrices sur lesquelles s'appuie le Togo pour venir en aide aux hommes, femmes et enfants malmenés par la mer. Il tient les promesses faites. Waca-Resip a été lancé en 2018 au Togo. Financé par la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, il est actif dans le Sud côtier à travers plusieurs sous projets qui concernent un nombre important de localités. Outre la protection côtière, des volets comme la lutte contre les inondations et les pollutions, la préservation des écosystèmes sont considérés.

Par exemple, les travaux de protection de la bande côtière sur le tronçon Agbodrafo-Aného sont achevés, près de 06 mois après le lancement. On parle d'une construction et la réhabilitation de 14 épis (ouvrages en enrochement pour lutter contre l'érosion du littoral) et d'un brise-lame. Le rechargement de casiers et l'érection d'une digue de sable sont aussi effectifs

Plusieurs milliards de francs ont été déboursés depuis le lancement du projet pour effectuer des travaux d'urgence sur les côtes. Cela a permis de protéger des milliers de ménages dans les localités concernées.

En novembre 2022, des travaux chiffrés à 41 milliards de francs CFA avaient pour objectif de mettre à l'abri 200 000 habitants installés sur le littoral à travers la construction des épis, la réhabilitation et le prolongement des brise-lames, la mise en place d'une digue de sable de mer pour contrer les submersions marines.

Le ministère de l'Environnement garantit que maintenant le cap est mis sur l'accélération de la construction des infrastructures socio communautaires prévues dans le projet. Par ailleurs, il est attendu des actions à grande envergure sociale comme la construction de pistes rurales, des ouvrages d'assainissement, des plateformes multifonctionnelles, des systèmes d'éclairage dans les localités, etc.

Environnement, un élément important

C'est depuis 1977 que le Togo consacre le 1er juin à la Journée nationale de l'arbre. Maintenant la campagne

nationale de reboisement préserve l'environnement menacé par la déforestation. Cette campagne était à sa 3ème édition au cours de cette année 2023. Elle a connu une adhésion massive des différentes couches socioprofessionnelles. Tous les citoyens n'ont pas hésité à réaffirmer leur engagement à accompagner le chef de l'État et son gouvernement dans leur politique environnementale en participant aux activités marquant cette journée. C'est dire que les habitants sont à l'unisson pour le mieux-être.

Le 1er juin dernier, les Togolais ont respecté la tradition : planter des arbres. Au cours de cette journée qui a marqué le lancement de la nouvelle campagne nationale de reboisement dont le thème est « les forêts et la santé ». Près de 02 millions de plants ont été mis en terre. Ce chiffre constitue le résultat de la mobilisation sans cesse croissante autour de cette date, dans un contexte où le pays s'est lancé l'immense défi de mettre en terre 01 milliard de plants d'ici 2030. En effet, on note une progression annuelle de 35% du nombre d'arbres plantés, comparé au 1er juin 2022 où 1,4 million de plants avaient été mis en terre.

Derrière cet élan positif, se trouve la contribution des forces vives, acteurs du public, associations, volontaires, secteur privé, particuliers, etc. L'engouement s'explique par la nécessité de tous à lutter efficacement contre le changement climatique.

Pour cette année 2023, les pouvoirs publics tablent sur la mise en terre de 14 millions de plants (soit près de 03 fois le résultat de l'an dernier) sur une superficie de 11 000 hectares de terres, contre 5,2 millions sur 8 256 hectares de terres en 2022.

Les forêts sont soumises à une dégradation continue qui impacte négativement la gestion durable des terres et le rendement agricole. Dans le souci d'intégrer le secteur forestier dans la planification nationale d'un développement durable, il a été élaboré et adopté "la politique forestière du Togo 2021-2030".

Ainsi l'adoption du décret portant approbation de la politique forestière permettra-t-elle au Togo de disposer d'un outil de planification forestière conforme aux ambitions du gouvernement en matière de conservation et d'extension du couvert forestier.

Attipoe Edem Kodjo

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Call for applications.

Selection of an Individual consultant

Project :	Regional Program for the Integration of Agricultural Markets (PRIMA).
Found :	FIDA
Agreement N° :	2000003329
Selection method	Selection of an Individual consultant
Reference :	ARAA/PRIMA/2023/SCI/042
Subject :	Selection of a resource mobilization expert.
Publication date :	october 20, 2023
Deadline for submission :	November 10, 2023

1. The ECOWAS Commission received funding from USAID to finance the costs of the ECOWAP Support Project and intends to use a portion of the funding to pay for the services of consultant to carry out a baseline study on marketing channels.
2. The detailed terms of reference of the call for applications are available at the RAAF web site (<https://araa.org/vacancies>) and can be downloaded through the following link <https://www.dropbox.com/sc/fo/pnmch22f3njd6i2cmregt/h?rlkey=cpfg2ty6e0q4q81kzwqhekxq&dl=0>
3. The applications can be received on: november 10 , 2023, at 5:00 p.m. GMT, following the details in the terms of reference.
4. Interested consultants may obtain further information by writing to the following e-mail addresses: procurement@araa.org cc: ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org with the subject line " **SCI042- PRIMA- Consultant to carry out a baseline study on marketing channels.** ".



Politiques agricoles au Togo/Interview avec Dr Omar Agbangba « Il y a nécessité de développer un mécanisme d'assurance agricole et de protection sociale des paysans »

Les politiques agricoles du gouvernement togolais ont-elles contribué au développement socioéconomique du pays ? Les paysans vivent-ils de leurs activités agricoles ? Dr Omar Agbangba a essayé de répondre à cette question dans sa thèse de doctorat soutenue le 25 octobre 2023. Dans cette interview accordée à la rédaction de Togo Matin, il dévoile ce qu'il propose pour améliorer les conditions des paysans togolais.



Dr Omar Agbangba

Togo Matin : *Dr Agbangba, nous vous connaissons comme DG de l'ANVT, maintenant aussi comme docteur en sociologie. Vos recherches ont porté sur les « politiques agricoles et dynamiques socioéconomiques en milieu paysan de la région centrale du Togo ». Quelle est cette observation du sociologue qui a guidé le choix de ce thème ?*

Dr Omar Agbangba : Les politiques agricoles adoptées et mises en œuvre ces vingt dernières années visent à faire de l'agriculture togolaise un levier de développement socio-économique du pays et à améliorer les conditions de travail et de vie des paysans. Cette démarche stratégique n'a pas manqué d'attirer notre attention. Elle a suscité en nous des réflexions et nourri en nous un grand intérêt pour l'agriculture et sa place dans le développement socio-économique de notre pays.

Notre sujet de recherche s'intéresse aux dynamiques socioéconomiques en milieu paysans dans le contexte de mise en œuvre des politiques agricoles dans la région centrale. Nous sommes parti de six constats qui méritent d'être soulignés : (i) l'agriculture est un métier prépondérant dans la vie socioéconomique des Togolais (nous avons tous des parents agriculteurs, il y a un intérêt de tous pour l'agriculture avec une consommation quotidienne des produits agricoles, etc) ; (ii) les méthodes et outils agricoles sont rudimentaires ; (iii) la majorité des paysans ont des difficultés à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ; (iv) l'on assiste de plus en plus à l'émergence de l'agro-business porté en grande partie par de nouveaux acteurs ; (v) il n'existe pratiquement pas de système de métrologie ; (vi) plusieurs politiques sont mises en œuvre par l'État

en faveur de l'agriculture. Dès lors, il se dégage que dans la région Centrale où la principale activité socioéconomique des populations en milieu rural demeure l'agriculture, les conditions de travail et de vie des paysans sont généralement difficiles ; et ceux-ci ne bénéficient d'aucun mécanisme d'assurance agricole et de protection sociale. Cette situation laisse croire que les politiques agricoles ne semblent pas avoir permis de sortir les paysans de leurs situations de précarité ; ce qui amène à s'interroger sur leur pertinence et leur impact. Ainsi, nous avons cherché à comprendre à travers cette question centrale de recherche : « comment peut-on comprendre les dynamiques socioéconomiques des paysans de la région Centrale face aux politiques agricoles au Togo » ?

Sur le terrain, vous avez certainement fait des enquêtes et des observations participatives sur les activités des agriculteurs togolais, en l'occurrence, ceux de la région Centrale. Comment se portent-ils ? Vivent-ils réellement de leurs activités ?

Les paysans s'investissent réellement dans l'agriculture, appartiennent à 44,4 % à une coopérative agricole et bénéficient à 46,1% des formations sur des programmes de développement agricole. Les méthodes culturales qu'ils adoptent sont essentiellement l'usage de l'herbicide, la main d'œuvre payée et celle familiale.

Les techniques culturales et les outils qu'utilisent les paysans sont rudimentaires et ne « permettent qu'une agriculture de subsistance. Même plusieurs années d'exploitation agricole ne peuvent pas donner des rendements égaux à ceux des nouveaux paysans qui ne sont que des

fonctionnaires convertis dans ce métier », affirme un d'un technicien agricole interviewé à Sotouboua. Les paysans ont un faible accès aux crédits agricoles avec seulement 23, 70% contre 76,30% qui n'ont pas accès. Leur revenu annuel est faible et inférieur au SMIG.

Dans ces conditions, seulement 13, 2% des revenus agricoles sont épargnés, le reste étant destiné aux soins médicaux (22%), à l'alimentation (21,5%), à la scolarisation des enfants (21,4%) et à la production agricole (20,9%). Les paysans ont des difficultés à subvenir à leurs besoins primaires et à accéder aux services sociaux de base comme affirme un paysan rencontré lors des entretiens ; il affirme que « les paysans vivent dans des conditions difficiles et ne profitent pas de leur métier. Ils sont les plus vulnérables, les plus touchés, les plus marginalisés, les plus pauvres... Nous avons du mal à financer nos activités champêtres... à contracter des prêts ... nous nous tournons vers les usuriers ». Un autre renchérit en ces termes : « ...Beaucoup de familles n'arrivent pas à manger comme il le faut. Il est difficile pour nous d'assurer la scolarité de nos enfants durant toute l'année. Et quand nos enfants et nos femmes sont malades il est difficile de les soigner ».

Par ailleurs, les paysans ne bénéficient d'aucun mécanisme formel d'assurance agricole et de protection sociales. « Aujourd'hui au Togo, quand vous n'êtes pas fonctionnaire ou quand vous ne faites pas un travail de bureau, vous n'êtes pas assurés... Il est vrai qu'un soutien est apporté aux paysans en cas d'incendie mais cela est fait de manière aléatoire. L'Etat n'a pas prévu de dispositions ou de mécanisme clair » déclare un paysan rencontré sur le terrain.

Face à cette situation, les paysans de la région Centrale développent des stratégies de résilience ; il s'agit de : (i) l'association de l'élevage à l'agriculture ; (ii) l'affiliation aux organisations paysannes à l'effet de bénéficier des avantages qui y

sont liés ; (iii) vente groupée des produits agricoles ; (iv) l'adoption de nouvelles cultures, notamment celles de rente ; (v) recours aux réseaux d'amis et de parents ; (vi) diversification des sources de revenus (petits métiers, maraichage, etc) ; (vii) l'exode rural ; (viii) initiatives d'épargne et de crédits solidaires à travers les (AVEC) et les mutuelles de santé portées par les OSC et des OBC ; et (ix) la plantation des espèces végétales pérennes (arbres fruitiers, tecks, etc).

Ces dernières années, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs projets visant à dynamiser le secteur agricole. Selon vous, quels ont été les apports significatifs de ces projets ?

L'agriculture a toujours été au cœur des préoccupations et des politiques de développement. C'est pourquoi plusieurs politiques agricoles ont été initiées et mises en œuvre depuis les indépendances suivant cinq grandes phases :

- Les années 1970 ont été marquées par la mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel (PAS) axée sur la production et exportation des cultures de rentes. Suite aux limites des PAS, l'Etat togolais a lancé la Révolution Verte pour juguler la famine et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour des produits vivriers.

- La Déclaration de politique de développement agricole (DPDA) élaborée pour la période 1993-1997 en vue d'assurer la production vivrière et sécurité alimentaire ; puis réajustée pour la période 1996-2000, en raison des troubles socio-politiques qui ont empêché sa mise en œuvre au cours des premières années

- La Stratégie de croissance du secteur agricole élaborée pour la période 2002 à 2006 suite à l'adhésion du Togo aux engagements de Maputo en 2003 (UA) à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine

(PDDAA) : Consacrer plus de ressources (au moins 10% du budget national) à l'agriculture pour son développement.

- La Note de Politique Agricole (NPA), prolongement du PDDAA, adoptée en décembre 2006 pour la période 2007-2011 à laquelle est adossé le PNIASA qui vise à assurer la production et la sécurité alimentaire.

- La Politique Agricole assortie du Plan Stratégique pour la Transformation de l'Agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030), élaborée en 2015.

Elle vise « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Les initiatives, programmes et projets sont développés dans ce sens.

Par ailleurs, quatre (04) principales approches sont adoptées dans la mise en œuvre des politiques agricoles au Togo : la création d'un ministère de tutelle et des structures rattachées et l'organisation des suivis techniques des paysans, les financements agricoles à travers des investissements de l'Etat togolais et la mobilisation des PTF ; les Diagnostics Participatifs Agricoles (DPA) et les Recensements Nationaux Agricoles (RNA). Ainsi, d'importants investissements sont consentis pour le développement de l'agriculture et l'accompagnement des paysans qui ont permis d'avoir des excédents et d'assurer l'autosuffisance alimentaire. L'organisation des paysans en coopératives a été systématisée et est devenue l'une des principales conditions d'accès aux politiques agricoles en vue de :

* Un meilleur

accompagnement technique

* Renforcement de capacités

* Promotion de la vente groupée

* Facilité d'accès aux marchés, aux intrants et aux crédits agricoles, etc.

Dans vos recherches, vous avez certainement fait des propositions pour améliorer les conditions de vies des producteurs agricoles. Pouvez-vous nous partager ici quelques-unes ?

Au regard des résultats de l'enquête et de ce qui se dégage de la thèse, nous avons fait deux principales propositions :

- La première est relative à la nécessité d'améliorer les conditions et moyens de conception de mise en œuvre et d'évaluation des politiques agricoles de sorte à les rendre plus inclusives, participatives et

ambitueuses. Les réalités endogènes et les besoins des paysans devront être pris en compte ;

- La seconde concerne la nécessité de développer un mécanisme d'assurance agricole et de protection sociale des paysans. En effet, la question de l'assurance agricole et de la protection sociale abordée par la thèse est centrale dans la dynamique de reconnaissance du métier du paysan et d'amélioration des conditions de vie des paysans. En cela, elle offre un intérêt scientifique important. C'est pourquoi nous avons proposé un modèle. Le développement d'une politique d'assurance agricole et de protection sociale des paysans, relève de la volonté politique. La question n'est pas un luxe mais une nécessité.

Il s'agit d'un droit humain fondamental, repris d'ailleurs dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 1966 par

l'Assemblée générale des Nations unies. L'essai du modèle proposé se veut un document d'orientation et d'identification des lignes directrices pour une implémentation cohérente et ambitieuse de la politique d'assurance agricole et de protection sociale en faveur des paysans au Togo.

La thèse n'a pas la prétention d'avoir exploré tous les aspects liés aux dynamiques socio-économiques consécutives à la mise en œuvre des politiques agricoles. Elle offre donc des perspectives d'approfondissement de la problématique et de recherche sur la place de l'agriculture dans le développement en Afrique.

Pour ce faire, tout appui et accompagnement seront utiles pour poursuivre les réflexions, approfondir la thématique et produire des connaissances.

Entretien réalisé par Rachidou Zakari

SCP D&A/S&D/R&D/H&M Recouvrement de créances

SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES

L'an deux mil vingt-trois et le deux (02) Novembre heures 10 minutes 03.

À la requête de la **SUNU Bank Togo** (anciennement Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit), Société Anonyme togolaise au capital de 11 164 032 000 FCFA, spécialisée dans les activités et transactions bancaires, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Lomé sous le numéro TG-LOM 2006 B 1428, ayant son siège social à Lomé, 23, Avenue Kléber DADJO, 01 BP. 904 Lomé 01, Tél : 22 21 20 47, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège ;

Assistée de la **SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats** inscrite au Barreau du TOGO, sis à Lomé, 482, Rue ADABAWÈRE, 01 B.P 568 Lomé-01, Tél : 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Et dit et déclaré aux :

Héritiers de feu Koffi Avoulété Roger HOUSIHOUE, Ex-Agent des douanes à la retraite et caution hypothécaire, demeurants et domiciliés à Lomé, où étant et parlant à : *L'administrateur des biens de feu HOUSIHOUE Koffi par lui-même, n'ayant ni numéro de téléphone, ni adresse, ni domicile connus, ni conformément à l'article 51 du CPC, procédé à la signification par affichage à la porte principale de l'habitation de l'habitant de Lomé et par l'intermédiaire de l'huissier de justice instrumentaire de Lomé, par le journal TOGO-MATIN.*

Que le cahier des charges dressé par la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats, sis à l'adresse ci-dessus indiquée, pour parvenir à la vente sur saisie immobilière de l'immeuble dont désignation suit :

Un immeuble d'une contenance de Sept ares un centiare (07a 01ca), objet du Titre foncier n° 25 695 inscrit au Livre Foncier de la République Togolaise, Volume 129 Folio 174, consistant en une parcelle de terrain urbain, bâtie, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, sis à Lomé, quartier Tokoin Wuiti, limité au Nord par le Titre Foncier n°21 733 RT, au Sud par le lot n°148, à l'Est par le Titre Foncier 15 556 RT et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 mètres, appartenant aux héritiers de feu Koffi Avoulété Roger HOUSIHOUE ;

SCP D&A/S&D/R&D/H&M Recouvrement de créances

Saisi par la requérante, par suite de la publication du commandement délaissé aux susnommés suivant exploit en date du 10 août 2023 de Maître Gisèle Kokoévi ABIASSI-AMEDEGNATO, Huissier de Justice à Lomé publié au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé le 17 octobre 2023 ;

A été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé par l'huissier instrumentaire ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile ainsi que constitution d'Avocat que dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus :

Fait sommation aux Héritiers de feu Koffi Avoulété Roger HOUSIHOUE de prendre communication audit Greffe du cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles sera adjugé l'immeuble sus-désigné ;

Informé les héritiers de feu Koffi Avoulété Roger HOUSIHOUE :

- que l'audience éventuelle est fixée au **Vendredi huit (08) décembre 2023 à neuf (09) heures du matin et heures suivantes s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, siégeant au Palais de Justice de ladite ville où il sera statué sur les dires et observations et où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu, avec déclaration que s'il n'y a eu ni dires ni observations au cahier des charges, la fixation de cette audience pourra être considérée comme non avenue ;**
- que ses dires et observations seront reçus, à peine de déchéance, jusqu'au cinquième (5^{ème}) jour précédant l'audience éventuelle, et qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges, dans ce même délai, la demande en résolution de la vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, elle sera déchu(e) à l'égard de l'adjudicataire de son droit d'exercer ces actions ;
- de comparaître le **Jeudi dix-huit (18) janvier 2024 à dix (10) heures par devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé siégeant au Palais de Justice de ladite ville, pour l'adjudication de l'immeuble dont s'agit.**

Leur déclarant que faute par eux de se présenter, il sera contre eux donné défaut de suite et procédé à l'adjudication tant en leur absence qu'en leur présence.

SOUS TOUTES RESERVES

ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT

Je leur ai, où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30 000 FCFA frais de timbres et d'enregistrement compris.

L'HUISSIER
Me DECKOR A. Dadzono

Prévention

Les spécialistes estiment que 90% des AVC pourraient être évités

Le dimanche 29 octobre 2023, l'on a célébré la Journée mondiale de lutte contre l'Accident vasculaire cérébral (AVC). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ce problème de santé touche 15 millions de personnes chaque année. Au Togo, les cas d'AVC gagnent du terrain au fil des années, et les neurologues tirent la sonnette d'alarme.

Un accident vasculaire cérébral est la conséquence d'une atteinte de la circulation sanguine vers le cerveau. Il se produit soit lorsqu'un vaisseau sanguin est obstrué (il s'agit alors d'un accident ischémique, c'est 80% des AVC), soit par déchirure d'un vaisseau sanguin provoquant une hémorragie (20%) dans le cerveau

la face ; l'impossibilité de parler, de prononcer les mots ; la perte de la vue d'un côté ou d'un œil ; la perte d'équilibre, impossibilité de tenir debout ; un mal de tête soudain, extrêmement violent et inhabituel. Si ces signes apparaissent de façon soudaine, et même si vous avez des doutes, il faut immédiatement se rendre dans un centre de santé,



Le cerveau est au centre des AVC

(hémorragie intracérébrale) ou autour du cerveau (hémorragie méningée). Dans le cas des accidents ischémiques cérébraux ou infarctus cérébraux, les conséquences peuvent être dramatiques avec un défaut d'apport d'oxygène et de glucose (sucre) aux cellules du cerveau, pouvant aboutir à leur destruction, source de séquelles neurologiques importantes. L'AVC se manifeste par

de préférence un centre spécialisé. Au Togo par exemple, les Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Lomé et de Kara sont compétents pour prendre en charge les cas d'AVC. L'hôpital Dogta Lafié de Lomé qui vient d'être inauguré est aussi compétent pour prendre en charge ces cas. Donc, plus le traitement commence tôt, plus il est efficace.



Vérifier régulièrement sa pression artérielle peut sauver

l'impossibilité de bouger un bras, une main, une jambe ; la déviation de la bouche d'un côté ; le fourmillement d'un bras, d'une jambe, de

Il faut prendre le soin de noter l'heure d'apparition des premiers symptômes.

Particularités des AVC

au Togo et en Afrique subsaharienne

L'incidence des AVC au Togo est de 62,36 pour 100.000 habitants. La prévalence varie entre 1,7 et 2,44 pour 1000 habitants. L'âge moyen de survenue est de 57,47 ans. En Afrique sub-saharienne, l'incidence se situe entre 26 et 30 pour 100.000 habitants. La prévalence est de l'ordre de 58 à 243 pour 100.000 habitants.

L'âge moyen se situe entre 44,5 et 60,4 ans. Les AVC ischémiques prédominent, mais le taux des AVC hémorragiques est très

élevé. Il se situe entre 28 et 60%. L'Hypertension artérielle (HTA) représente le facteur de risque majeur : 68-85%, suivie des

épidémiologiques estiment que sa prévalence et son incidence restent faibles par rapport aux données des pays du Nord où la répartition des types d'AVC est différente de celle

de prévention, se mettent véritablement en danger. Pour prévenir cette grave crise, il faut : contrôler régulièrement sa pression artérielle ; limiter sa consommation d'alcool,



Un homme sentant un signe d'AVC

décrite avec une fréquence élevée des hémorragies cérébrales de l'ordre de 28 à 60%.

Cette différence ne semble pas être due seulement à des biais méthodologiques, mais il existerait probablement des facteurs génétiques, environnementaux ou socioculturels. L'on estime que 90% des AVC pourraient être évités à l'échelon individuel en contrôlant tous ses facteurs de risque. Cela signifie que sur les plus de 4 000 nouveaux cas annuels que l'on signalait au Togo en 2022, l'on pourrait sans doute en éviter beaucoup avec des mesures simples à la portée de chacun.

C'est pourquoi, la prévention est un pilier essentiel de la stratégie de lutte contre la maladie. Cette année, les autorités en charge de

si possible éviter l'alcool ; manger sainement (5 fruits et légumes par jour, manger moins gras, moins salé, moins sucré) ; contrôler régulièrement son cholestérol et sa glycémie ; avoir une activité physique régulière (30 mn par jour) ; arrêter de fumer (la consommation de cigarette multiplie par 2 le risque d'AVC ischémique cérébral). « La prévention constitue le meilleur rempart contre la maladie. Nous devons continuer à informer la population sans relâche à travers les campagnes d'information mais aussi avec l'aide du corps médical (pharmaciens, médecins généralistes ...) qui joue aussi un rôle crucial dans le dépistage des facteurs de risque et l'accompagnement des patients vers de meilleurs comportements au quotidien. C'est en



Pratiquer régulièrement une activité physique est salubre

cardiopathies et du diabète. Les AVC demeurent une pathologie coûteuse et responsable d'une morbi-mortalité importante. Les publications sur cette pathologie en Afrique sub-saharienne sont rares. Les rares études

cette pathologie souhaite rappeler au public l'importance des mesures de prévention car encore aujourd'hui, beaucoup trop de patients, parce qu'ils ne sont pas suffisamment informés sur les facteurs de risque et les moyens

poursuivant la mobilisation tous ensemble que nous pourrions réduire le nombre de cas annuels, encore trop nombreux aujourd'hui », affirme le professeur Sonia Alamowitch, neurologue.

Edem Dadzie

COPIE

DENONCIATION DE PROTET DE BILLET A ORDRE IMPAYE AVEC COMMANDEMENT DE PAYER

deux mil vingt-trois
mardi trente-un (31) octobre à *19* heures *15* minutes

La requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG-CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Monsieur BOROZE DONDEH MAZAH, Comptable demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 92 71 53 ou étant et parlant à : *N'ayant pas d'adresse connue et son numéro étant inaccessible nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'annexe du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le journal TOGOMATIN conformément à l'article 69 du Code de Procédure civile et à l'ordonnance N° 245/2023 du 24 octobre 2023 signée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.*

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à Monsieur BOROZE DONDEH MAZAH, caution solidaire de la société **ZO GROUP SARL** de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :


- Montant billet à ordre impayé.....3.550.087 F CFA
- Frais de recouvrement (15%).....532.513 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement.....75.000 F CFA
- Coût du présent exploit.....30.000 F CFA
- TVA.....18%.....114.752 F CFA

SOIT AU TOTAL4.302.352 F CFA

Lui déclarant que faute par lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL N'EN IGNORE,

Nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.


L'HUISSIER

ORIGINAL

PROTET A UN BILLET A ORDRE (COPIE DU TITRE)

POUR COPIE ENTIERE CERTIFIEE CONFORME

PROTET FAUTE DE PAIEMENT

1. un deux mil vingt-trois (2023)
mardi trente-un (31) octobre à *19* heures *15* minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine au Togo (COFINA-TOGO SA)**, société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital social de 500.000.000 Francs CFA s.d.f, Agrément N° T/1/GFLM/2019/257 A, Arrêté N° 036/MF/SG-CAS-IMEC, ayant son siège au 21, Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé, Lomé-Togo, Société de Droit Togolais immatriculé au RCCM sous le numéro : TG-LFW-01-2021-M-05906, NIF : 1001330343, Tél : +228 22 23 68 60 / 92 68 60 60, agissant, poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège :

Monsieur BOROZE DONDEH MAZAH, Comptable demeurant et domicilié à Lomé, Tél : 90 92 71 53 ou étant et parlant à : *N'ayant pas d'adresse connue et son numéro étant inaccessible nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'annexe du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le journal TOGOMATIN conformément à l'article 69 du Code de Procédure civile et à l'ordonnance N° 245/2023 du 24 octobre 2023 signée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.*

Avons signifié et en tête des présentes laissé à :

Et à même requête, demeurant et élection de domicile que dessus, nous Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait commandement à Monsieur BOROZE DONDEH MAZAH, caution solidaire de la société **ZO GROUP SARL** de dans quinze (15) jours à compter de la date du présent exploit pour délai, payer à notre requérante des mains de nous huissier porteur des pièces ayant charge de recevoir contre bonne et valable quittance les sommes de :


- Montant billet à ordre impayé.....3.550.087 F CFA
- Frais de recouvrement (15%).....532.513 F CFA
- Coût du protêt faute de paiement.....75.000 F CFA
- Coût du présent exploit.....30.000 F CFA
- TVA.....18%.....114.752 F CFA

SOIT AU TOTAL4.302.352 F CFA

Lui déclarant que faute par lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti, la requérante entend s'adresser immédiatement à l'autorité judiciaire et ce, avec toutes les conséquences de droit.

SOUS TOUTES RESERVES A CE QU'IL N'EN IGNORE,

Nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, remis et laissé tant copies du protêt faute de paiement que du présent exploit dont le coût est de **30.000 F CFA**.


L'HUISSIER

Visa N°.....

Lomé, le

LE GREFFIER EN CHEF

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
 Lomé le *19-03-2023*
 Maître **Doua Améyo KPONYO**
 HUISSIER DE JUSTICE
 LOMÉ TOGO



AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR AUTORITE DE JUSTICE

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance n° 2643/2023 du 09 octobre 2023, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de onze (11) conteneurs de COSCO/AL abandonnés sur le terminal à conteneurs de Togo Terminal.

La vente aura lieu le mardi 07 novembre 2023 à partir de 09 heures 30 minutes et les jours suivants au Port Autonome de Lomé.

Conditions de participation à la vente

- 1- La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat.
- 2- La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de vingt-cinq mille (25.000) francs CFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Direction des Opérations Douanières de Lomé-Port.
- 3- Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.
- 4- Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées.

Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser à l'Etude de Me Modeste K. GNANSIME, Commissaire-Priseur, angle sud du Commissariat du 2eme arrondissement sis à FOREVER, angle rue LANDJO et rue des GEMEAUX, tel : (00228) 99 40 82 30/ 90 10 61 20, Lomé-TOGO.

Fait à Lomé, le 16 octobre 2023

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

